

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2020-07-13

**Désignation des délégués
communautaires au sein de
l'Établissement Public d'Aménagement
et de Gestion des Eaux (EPAGE) (ex-
SMABB)**

L'an deux mille vingt, le 7 juillet à 19 heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais s'est réuni dans la Halle de la CCEL 40 rue de Norvège à Colombier Saugnieu, sous la présidence de Monsieur Paul Vidal.

Date de la convocation : le 2 juillet 2020

Nombre de conseillers en exercice : 40

Présents (39) :

M. Athenol, Mmes Auquier, Bergame, M. Bousquet, Mmes Brun, Callamard, Carretti-Barthollet, Chabert, M. Champeau, Mme Chareyre, MM. Collet, Dubuis, Mmes Emain, Fadeau, Farine, M. Fiorini, Mmes Fioroni, Gautheron, MM. Giroud, Grossat, Humbert, Ibanez, Jourdain, Mme Jurkiewicz, M. Laurent, Mme Liatard, MM. Lievre, Marmonier, Mathon, Mecheri, Mmes Monin, Nicolier, Notin, Pinton, Reype-Allarousse, Santesteban, MM Valéro, Vidal et Villard.

Absents/excusés (1) :

M. Chevalier.

Pouvoirs (1) :

M. Chevalier donne pouvoir à M. Villard.

Secrétaire de séance : Monsieur Vincent Lièvre.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5214-16 et suivants ;

Vu les Code général des collectivités territoriales et plus particulièrement les articles L5711-1 et L.5211-7 relatifs à l'élection de délégués siégeant dans de syndicats ;

Vu le Code de l'environnement et plus particulièrement l'article L.211-7 qui définit les missions qui relèvent de la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Vu les arrêtés préfectoraux n° 6-2019-06-26-003 du 26 juin 2019 et n° 69-2019-10-23-011 du 23 octobre 2019 portant statuts, compétence et composition de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais ;

Vu la modification statutaire et la transformation du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMAAB) en EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) ;

Considérant les résultats du scrutin relatif à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE L'EST LYONNAIS

DÉPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2020-07-13

Désignation des délégués
communautaires au sein de
l'Établissement Public d'Aménagement
et de Gestion des Eaux (EPAGE) (ex-
SMABB)

- Au vu des résultats du scrutin relatifs à la désignation des représentants de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais au sein de l'Établissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE), **SONT DESIGNÉS** :
 - Déléguée titulaire : Mme Reype-Allarousse Marie-Laure
 - Délégué suppléant : M. Marmonier Pierre

- Monsieur le Président **EST AUTORISÉ** à signer tous les documents relatifs à ces désignations.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président

Paul VIDAL



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.